

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 14B

Administration d'accueil : Ministère de l'intérieur	Catégorie : B
Corps : Contrôleurs des services techniques	Indice sommital du corps : IM 582
Grade ou classe : Contrôleur des services techniques de classe normale	Indice maximum de recrutement : IM 498

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :

Contrôleur des services techniques, **spécialité automobile.**

Critères de sélection / Compétences recherchées : Les fonctions de contrôleurs des services techniques requièrent certaines qualités indispensables : - Des qualités humaines pour animer, encadrer les personnels ; - Un grand sens de l'organisation pour la gestion des interventions, et une attention aux délais de réalisation ; - Une rigueur comptable de gestion des stocks ; - Une compétence technique sur l'environnement des métiers automobiles ; - De la discrétion sur les activités liées à la profession. Une bonne présentation, un sens du contact pour accueillir, renseigner, conseiller. Il est placé au centre de la hiérarchie entre les opérateurs de maintenance automobile et le chef de bureau ; il peut être assisté d'un adjoint. Les clients sont les services de police ou de gendarmerie de la zone du SGAMI (Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur). Les contrôleurs sont parfois amenés à participer à l'élaboration de marchés publics, à rédiger des notes techniques. En outre, une bonne connaissance sur les logiciels spécifiques de gestion et maintenance automobile est nécessaire, ainsi que sur les outils bureautiques tels que Word, Excel.	Formation et stages : Sur demande.
---	--

Affectation : - Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 à 5ans. - Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement. <u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u>	Dates de : - Mise à disposition : 01/09/2209 - Détachement : 01/11/2020
--	--

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Aucune.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Le contrôleur des services techniques, cadre technique de catégorie B, a en charge :

- La réception et la restitution des véhicules ;
- La participation à l'organisation de la maintenance, en s'inscrivant dans une démarche qualité ;
- La réalisation des interventions techniques (diagnostic, maintenance) ;
- Le management d'atelier (hygiène, sécurité, conditions de travail et environnement) ;
- Le respect des consignes et procédures constructeurs ;
- La rédaction de notes à caractère technique ;
- Le suivi de la formation des personnels et de leur évolution professionnelle ;
- L'établissement de bilans quantitatifs et qualitatifs de ses activités, à des fins de statistiques.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle	1 à 11	442 à 701	389 à 582	Indice maximum de recrutement : IM 498
Contrôleur des services techniques de classe supérieure	1 à 13	377 à 631	347 à 529	
Contrôleur des services techniques de classe normale	13 ^{ème} 12 ^{ème} 11 ^{ème} 10 ^{ème} 9 ^{ème} 8 ^{ème} 7 ^{ème} 6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème} 2 ^{ème} 1 ^{er}	591 559 529 512 498 475 449 429 409 398 379 373 366	498 474 453 440 429 413 394 379 366 356 349 344 339	

Perspectives de carrière :

- Devenir contrôleur de classe supérieur (indice sommitale du grade : IB 631, IM 529) ;
- Devenir contrôleur de classe exceptionnelle (indice sommitale du grade : IB 701, IM 582) ;
- Devenir ingénieur des services techniques (catégorie A).

SITE INTERNET DU MINISTRE :

www.interieur.gouv.fr